

**Information au titre du Pilier III de Bâle II  
au 31 décembre 2009**

31 mars 2010

## Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	Le cadre réglementaire de Bâle II	3
1.2.	Le rapport Pilier III de Cornèr Banque (Luxembourg)	3
1.3.	Périmètre du reporting prudentiel	3
1.4.	Vérification et mise à disposition de l'information	3
2.	Gestion des risques: objectifs et politiques	3
2.1.	Stratégie et processus de gestion des risques	3
2.2.	Structure et organisation de la gestion des risques	3
2.3.	Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation des risques	4
3.	Structure de la Banque	4
4.	Composition des fonds propres réglementaires	4
5.	Adéquation des fonds propres	4
5.1.	Méthode suivie dans le cadre de l'ICAAP	4
5.2.	Exigence en capital pour les risques du Pilier I	5
6.	Information relative au risque de crédit de contrepartie	5
7.	Information relative au risque de crédit	7
7.1.	Exposition au risque de crédit	7
7.2.	Système de notation	11
7.3.	Information relative aux dépréciations de l'exposition au risque de crédit	11
8.	Evaluation, réduction et couverture du risque de crédit	11
8.1.	Le risque de crédit	11
8.1.1.	Introduction	11
8.1.2.	Exposition	11
8.2.	Techniques de réduction du risque de crédit	11
9.	Information relative au risque de marché	12
10.	Information relative aux autres risques de la Banque	12
10.1.	Risque de règlement	12
10.2.	Risque de change	12
10.3.	Risque de taux d'intérêt	12
10.4.	Risque de liquidité	13
10.5.	Risque de rentabilité	13
11.	Information relative au risque opérationnel	13

## 1. Introduction

### 1.1. Le cadre réglementaire de Bâle II

La circulaire de la CSSF 07/301 relative à la mise en œuvre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP) a été publiée le 17 juillet 2007. Elle a permis de mettre en place un dispositif réglementaire d'adéquation des fonds propres cohérent et standardisé ainsi qu'un cadre commun de surveillance dans l'Union Européenne, conformément aux normes de Bâle II.

Le cadre Bâle II s'articule entre trois piliers:

- Le Pilier I concerne les besoins en fonds propres relatifs aux risques de crédit, de marché et opérationnel que les banques encourent;
- Conformément au Pilier II, les banques doivent apprécier l'adéquation des fonds propres calculés sur la base des risques du Pilier I, et calibrer les exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels elles sont confrontés dans leurs activités. Le Pilier II fixe également le processus de surveillance discrétionnaire exercée par les autorités de tutelle nationales en coopération avec les établissements bancaires.
- Le Pilier III encourage la discipline de marché dans sa capacité à promouvoir une gestion prudente, notamment en mettant en avant le degré de transparence attendu dans les rapports publics des banques. Le Pilier III fixe l'étendue des informations à publier par les acteurs du marché dans le but de favoriser une meilleure compréhension de l'adéquation de leurs fonds propres. L'objectif du Pilier III est de compléter les exigences minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II).

### 1.2. Le rapport Pilier III de Cornèr Banque (Luxembourg)

Le présent document a été préparé par Cornèr Banque (Luxembourg) (ci-après "la Banque") au titre des exigences du Pilier III telles qu'exposées dans la partie XIX de la Circulaire de la CSSF 06/273. Sauf indication contraire, toutes les informations sur les états financiers sont présentées comme observées au 31 décembre 2009.

La Banque publie les informations requises sur une base annuelle minimum. La Banque évalue les besoins de publier tout ou partie de ces informations plus fréquemment pour refléter plus fidèlement les caractéristiques de son activité.

### 1.3. Périmètre du reporting prudentiel

Etant la filiale de Cornèr Banca S.A., Lugano (la Maison-mère), une société anonyme de droit Suisse, la Banque est soumise à une obligation de reporting réglementaire comme exposé dans la Partie XIX de la Circulaire de la CSSF 06/273.

### 1.4. Vérification et mise à disposition de l'information

Le présent document est publié sous la responsabilité de la Direction de la Banque. Il est disponible sur le site internet de la Banque.

## 2. Gestion des risques: objectifs et politiques

### 2.1. Stratégie et processus de gestion des risques

Les principes directeurs proposés, au travers de la politique de gestion stratégique des risques, sont les suivants:

La gestion des risques de la Banque repose sur les meilleures pratiques et le cadre défini au sein du Groupe Cornèr Banca. La Banque est détentrice de politiques et d'un manuel de procédures clair et complet qui, en se rapportant directement à l'activité de la firme, couvre l'ensemble des secteurs concernés par la gestion des risques. C'est, en premier lieu, de la responsabilité de la Direction au Luxembourg de s'assurer de la conformité de la Banque avec ces politiques.

La politique du Groupe Cornèr Banca est de gérer les risques des opérations à un niveau global. Chaque ligne de service reste responsable de l'identification et de l'évaluation des risques qu'elle encoure, ces risques étant traités à un niveau managérial. L'approche de la Banque repose sur l'assurance que l'ensemble des risques de chaque ligne de services soit géré efficacement.

La gestion des risques au sein de Cornèr Banque (Luxembourg) implique une ségrégation des responsabilités.

La politique de la Banque consiste à concentrer ses efforts dans le développement de l'activité de banque privée, à ne pas accorder des crédits en blanc, à ne pas prendre des positions de change et d'une façon générale à ne pas s'engager dans des opérations de négociation pour compte propre.

### 2.2. Structure et organisation de la gestion des risques

La Direction de la Banque a la responsabilité d'identifier, d'évaluer, de gérer et d'effectuer des rapports sur l'ensemble des risques matériels supportés par les différents départements de la Banque.

En tant que filiale de Cornèr Banca S.A., Lugano, la Banque adhère à l'ensemble des politiques et procédures applicables au sein du Groupe. Ces politiques et procédures ont été adaptées à la réglementation locale pour chaque système utilisé au Luxembourg.

La Direction est directement responsable de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques globales et de la mise en place d'un cadre adéquat à la gestion des risques. La direction se charge également de la coordination et de la diffusion des meilleures pratiques au travers des différentes activités et, finalement, de l'approbation des écarts par rapport aux politiques et cadre de gestion.

La Banque a nommé une personne membre de la Direction, qui est affectée à la fonction de gestion des risques. La fonction de gestion des risques rapporte à la Direction toutes problématiques telles que le dépassement de l'appétit de risque ou le non respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

La fonction de gestion des risques est indépendante des différents départements afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et est supportée dans ses activités par le service de Gestion des risques de la Maison-mère, sur la base de la Convention du 2 janvier 2009.

Le contrôle interne de la Banque est composé de trois niveaux distincts:

- Le premier niveau de contrôle est effectué par le personnel opérationnel. L'exactitude et la comptabilisation des données sont assurées par les employés et par les responsables de service. La vérification des opérations journalières est réalisée par des listings récapitulatifs produits par le système informatique.
- Le second niveau est composé de la Direction de la Banque et des instances de supervisions internes. La Direction assure également la supervision des départements Marché et Comptabilité.
- Le troisième niveau est assuré par les autorités de contrôle externe de la Maison Mère. Afin de procéder à des revues détaillées des systèmes et des procédures, le service Audit Interne de la Maison Mère visite la banque quatre fois par an, pendant une à deux semaines. La gestion des risques est effectuée par la Maison Mère suivant un contrat d'externalisation signé entre Cornèr Banque (Luxembourg) S.A. et Cornèr Banca S.A.(Lugano) en date du 2 janvier 2009.

### 2.3. Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation des risques

Le suivi des risques inclus des rapports réguliers à la Direction de chaque département. Les instances de contrôles sont conçues et mises en place pour délimiter et traiter les risques liés à l'activité de la Banque. Ceux qui ne peuvent être contrôlés de manière adéquate sont évalués afin d'autoriser une appréciation du Conseil d'Administration concernant le maintien ou le retrait de l'activité génératrice de risques.

Les instances de contrôle sont une partie intégrante des activités courantes de la Banque et impliquent tous les niveaux de responsabilités.

La quantification des risques de la Banque qui sera détaillée plus en avant dans ce document présente comme objectifs de:

- Proposer une information détaillée et actualisée des risques supportés par la Banque;
- Apporter au Conseil d'Administration une vision globale de l'exposition de la Banque à ses risques;
- S'assurer de la cohérence entre le profil de risque de la Banque et son appétit de risque.

## 3. Structure de la Banque

La Banque a été constituée le 15 juin 1989 suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes. La Banque est affiliée à Cornèr Banca S.A. Lugano (la Maison Mère), une société anonyme de droit Suisse. La Banque est constituée pour une durée illimitée. Son siège social se trouve à Luxembourg-ville.

La Banque ne détient pas de filiales, de succursales, ni bureaux de représentation à l'étranger. La Banque ne distribue pas de produits et services développés par d'autres établissements.

## 4. Composition des fonds propres réglementaires

Au 31 décembre 2009, le montant total des fonds propres de base s'élevait à CHF 49.325.303. La Banque ne détient ni fonds propres complémentaires ni fonds propres surcomplémentaires.

	CHF
<b>Fonds propres de base (Tier 1)</b>	
Eléments de capital	20.000.000
Réserves éligibles	29.325.303
Réserves	29.347.739
<i>Ecarts de valorisation éligibles</i>	
<i>en tant que fonds propres de base</i>	<i>(22.436)</i>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>49.325.303</b>

## 5. Adéquation des fonds propres

### 5.1. Méthode suivie dans le cadre de l'ICAAP

Le processus d'adéquation du capital interne (ICAAP) a permis d'élargir l'éventail de risques à prendre en considération. La Direction de la Banque a déterminé un montant de capital interne qu'elle a jugé approprié pour couvrir le niveau de risque auquel elle est ou pourrait être exposée.

La Banque a tout d'abord déterminé le seuil de matérialité ainsi que son appétit de risque.

La Banque a ensuite considéré tous les risques repris dans la circulaire CSSF 07/301. Sur base de ces risques, elle a identifié ceux qui peuvent générer une perte potentielle supérieure au seuil de matérialité au sein de chacune de ses lignes de services.

Les risques ainsi identifiés ont été quantifiés en terme d'impact et de fréquence. Une perte potentielle a été évaluée pour

chacun de ses risques. Le montant total des pertes potentielles est couvert par le capital réglementaire au sens du Pillier II. Un test d'endurance a été effectué et a servi à déterminer le comportement de la Banque face à un événement extrême. Il a également permis de définir un montant de capital venant s'ajouter à celui du Pillier II.

La réconciliation du capital réglementaire (Pilier I), du capital des risques du Pillier II et celui du test d'endurance a permis

d'obtenir le montant total de capital interne au sens de la circulaire CSSF (07/301).

### 5.2. Exigence en capital pour les risques du Pilier I

La Banque utilise l'approche standard pour déterminer le risque de crédit et l'approche par indicateur de base pour le risque opérationnel. Cherchant à réduire ses activités de marché, la Banque n'est que très peu exposée au risque de marché.

Type de risque	Méthode	Description	Capital réglementaire
Risque de crédit	Approche standard	Pondération par type de contrepartie	21.487.846
Risque opérationnel	Indicateur de base	15% de la moyenne du «Gross Income» des 3 dernières années	2.184.087
Risque de marché	La Banque n'a pas de portefeuille de négociation		
Capital réglementaire (Pilier 1)			23.671.933

## 6. Information relative au risque de crédit de contrepartie

Au 31 décembre 2009, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, aux taux d'intérêt ou à d'autres instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation.

L'ensemble des opérations à terme est composé des transactions initiées par les clients privés de la Banque et des transactions inverses réalisées par la Banque de manière à couvrir les positions résultant des ordres passés par les clients.

Les opérations de couverture sur actifs et passifs financiers de gré à gré se décomposent comme suit:

Actifs financiers	À moins de trois mois	De trois mois à 1 an	Total valeur notionnelle	Total juste valeur
Opérations liées aux taux de change:				
Opérations de change à terme	23.443.692	501.646	23.945.338	180.694
Options	1.101.371	130.785	1.232.156	46.946
Futures	2.209.783	–	2.209.783	27.254
Total	26.754.846	632.431	27.387.277	254.894

Passifs financiers	À moins de trois mois	De trois mois à 1 an	Total valeur notionnelle	Total juste valeur
Opérations liées aux taux de change:				
Opérations de change à terme	23.441.783	500.723	23.942.506	177.866
Options	1.101.371	130.785	1.232.156	45.912
Futures	2.209.783	–	2.209.783	27.254
Total	26.752.937	631.508	27.384.445	251.032

## Cornèr Banque (Luxembourg) SA

Pour le tableau suivant, les intitulés sont définis comme suit:

Les montants en équivalent risque résultent de l'application de la méthode en fonction du risque initial, à savoir la multiplication du montant notionnel par un facteur de conversion qui varie à la fois en fonction de la nature des

contrats, de leur échéance tel que mentionné dans le chapitre VIII de la circulaire CSSF 06/273.

Au 31 décembre 2009 le risque de crédit associé aux instruments dérivés de la Banque se présente comme ci-après:

Degré de solvabilité des Contreparties	Opérations de change à terme	Options	Montants nationnels (a+b)	Montants en équivalent risque	Garantie reçue	Exposition nette au risque
	a	B	1	2	3	4=2-3
<b>Contrats sur taux de change banques:</b>						
Inférieur à 1 an Suisse	12.057.141	–	12.057.141	241.143	–	241.143
<b>Total banques</b>	<b>12.057.141</b>	<b>–</b>	<b>12.057.141</b>	<b>241.143</b>		<b>241.143</b>
<b>Contrats sur taux de change clients:</b>						
Inférieur à 1 an Zone Euro	9.355.897	–	9.355.897	187.118	187.118	–
Suisse	1.436.039	1.232.156	2.668.195	53.364	53.364	–
Autres	1.096.261	–	1.096.261	21.925	21.925	–
<b>Total clients</b>	<b>11.888.197</b>	<b>1.232.156</b>	<b>13.120.353</b>	<b>262.407</b>	<b>262.407</b>	<b>–</b>
<b>Total général</b>	<b>23.945.338</b>	<b>1.232.156</b>	<b>25.177.494</b>	<b>503.550</b>	<b>262.407</b>	<b>241.143</b>

Le tableau ci-dessous présente l'exposition et la charge de capital de la Banque pour le risque de crédit de contrepartie par type d'instrument.

Risque de crédit de contrepartie par type d'exposition	Montant principal notionnel	Pondération	Valeur exposée au risque	Charge de capital
FX Forwards ("outrights")	23.945.338	2%	478.907	38.313
Interest rates swaps	0.00	0.50%	0.00	0.00
Options OTC	1.232.156	2%	24.643	1.971
Métaux précieux	0.00	2%	0.00	0.00
Cap/Floor	0.00	0.50%	0.00	0.00
CFDS	0.00	0.50%	0.00	0.00
Futures	2.209.783	2%	44.195	3.536
<b>Total</b>	<b>27.387.276</b>		<b>547.746</b>	<b>43.820</b>

## 7. Information relative au risque de crédit

### 7.1. Exposition au risque de crédit

La Banque ne possède pas actuellement de positions en retard de paiement ("Past Due").

L'objectif de la Banque n'est pas de développer l'activité de crédits. Au 31 décembre 2009, les risques les plus importants sont représentés par des engagements envers la Maison-mère.

Les crédits à la clientèle sont couverts, soit par des garanties bancaires, soit par le nantissement des valeurs déposées.

La valeur des nantissements est prise en considération. La Direction contrôle cette valeur qui est calculée quotidiennement par le système informatique. En cas d'insuffisance le Direction procède à des appels de marge.

La Banque ne pratique pas de transformation d'échéances de sorte qu'elle n'assume pas de risque en cas de variation des taux d'intérêts.

Les limites de crédit aux clients et aux banques sont approuvées soit par la Direction, le Comité de Conseil ou le Conseil d'Administration conformément aux limites déterminées par le règlement relatif aux activités de la Banque.

Les lignes de crédit interbancaires et de crédits clients sont revues d'une manière régulière par la Direction afin d'apprécier le risque de crédit correspondant.

De plus, l'Audit de la Maison-mère réalise des missions sur place afin de voir comment les dossiers de crédit y sont traités.

Les principaux autres engagements, à l'exception de l'investissement du portefeuille de placement de la Banque, sont constitués de crédits accordés par la Banque.

Au 31 décembre 2009, la Banque détient les instruments financiers primaires suivants:

Passifs financiers	À moins de trois mois	De trois mois à un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
<b>Dettes envers les autres établissements de crédit:</b>					
à vue Zone A	235.687	–	–	–	235.687
à vue Zone B	295.687.857	–	–	–	295.687.857
à terme ou à préavis Zone A	163.247.607	15.078.332	–	–	178.325.939
à terme ou à préavis Zone B	141.426.929	14.651.524	–	–	156.078.453
<b>Dettes envers la clientèle privée:</b>					
à vue personnes morales	203.551.737	–	–	–	203.551.737
à terme personnes morales	239.903.551	2.321.208	40.059.760	89.360.412	371.644.931
à vue personnes physiques	88.636.224	–	–	–	88.636.224
à terme personnes physiques	31.526.850	331.508	1.731.000	–	33.589.358
<b>Total passifs financiers</b>	<b>1.164.216.442</b>	<b>32.382.572</b>	<b>41.790.760</b>	<b>89.360.412</b>	<b>1.327.750.186</b>

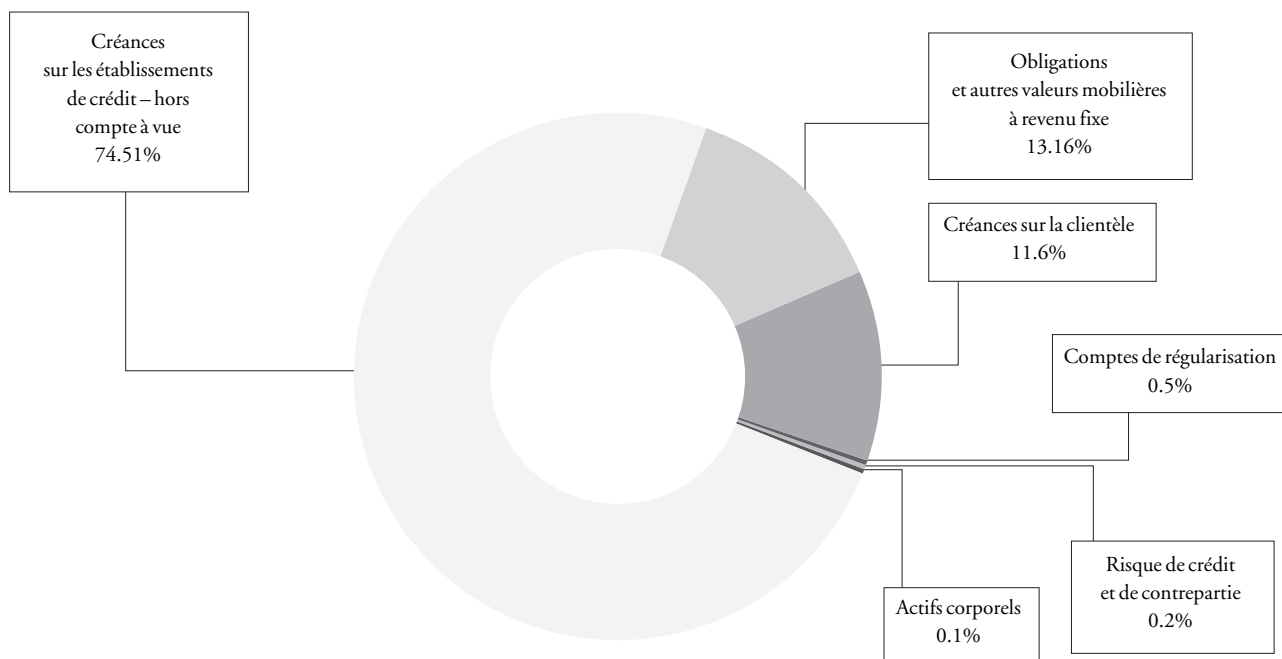
La Banque a opté pour l'Approche Standard pour déterminer le risque de crédit, et la méthode dite "simple" ou "de substitution" pour la prise en compte des nantissements au

sens réglementaire. Le montant total de la charge en capital attribué au risque de crédit est de CHF 21.487.846.

Risque de crédit – Approche standard

Répartition des expositions par contrepartie	Sous classe d'exposition	Charge de capital
Banques centrales	Total banques centrales	0
Créances sur les établissements de crédit - hors comptes à vue	EMUM	
	Luxembourg	7.380.354
	Belgique	347.141
	Allemagne	206.322
	Espagne	159
	France	1.155.912
	Irlande	149.413
	Italie	35.597
	<b>Total EMUM</b>	<b>9.274.898</b>
	Hors EMUM	
	BS	11.691
	CA	43.206
	CH	461
	Grande Bretagne	6.573.644
	Etats-Unis	74.268
	Japon	17.492
	Autres	13.878
	<b>Total hors EMUM</b>	<b>6.734.640</b>
	<b>Total établissement</b>	<b>16.009.538</b>
Créances sur la clientèle	Sociétés	1.971.428
	Privés	511.739
	<b>Total clientèle</b>	<b>2.483.167</b>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	Titres pondération 20%	843.903
	Titres pondération 50%	1.389.728
	Titres pondération 100%	593.307
	<b>Total obligations</b>	<b>2.826.938</b>
Autres – Actifs corporels		14.157
Autres - autres actifs		5.809
Autres - Comptes de régularisation		104.417
Autres - Risque de crédit de contrepartie	FX Forwards (“outrights”)	38.313
	Interest rate swaps	0
	Option OTC	1.971
	Métaux précieux	0
	Cap/Floor	0
	CFDS	0
	Futures	3.536
	<b>Total</b>	<b>43.820</b>
<b>Total Autres</b>		<b>168.203</b>
<b>Charge pour risque de crédit - Grand total</b>		<b>21.487.846</b>

Ventilation au 31 décembre 2009 des portefeuilles du risque de crédit et de contrepartie.



Le tableau ci-dessous présente les valeurs exposées au risques de crédit selon différents facteurs de conversion et ajustements.

### Risque de crédit – Approche standard

Répartition des expositions par contrepartie	Sous classe d'exposition	Valeur exposée au risque avant application des facteurs de conversion	Valeur exposée au risque nette de corrections de valeurs et de provisions	Valeur exposée au risque après application des techniques ARC (avec effet de substitution) avant application des facteurs de conversion	Valeur exposée au risque ajusté	Valeur exposée au risque (finale) après application des facteurs de conversion	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres pour risque de crédit, de contrepartie et transactions incomplètes
<b>Banques centrales</b>	Total banques centrales	<b>124.476.408</b>	<b>124.476.408</b>	<b>124.476.408</b>	<b>124.476.408</b>	<b>124.476.408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit - hors comptes à vue</b>	<b>EMUM</b>							
	Luxembourg	461.272.113	461.272.113	461.272.113	461.272.113	461.272.113	92.254.423	7.380.354
	Belgique	21.696.315	21.696.315	21.696.315	21.696.315	21.696.315	4.339.263	347.141
	Allemagne	12.895.122	12.895.122	12.895.122	12.895.122	12.895.122	2.579.024	206.322
	Espagne	9.947	9.947	9.947	9.947	9.947	1.990	159
	France	72.244.510	72.244.510	72.244.510	72.244.510	72.244.510	14.448.902	1.155.912
	Irlande	9.338.345	9.338.345	9.338.345	9.338.345	9.338.345	1.867.669	149.413
	Italie	2.224.800	2.224.800	2.224.800	2.224.800	2.224.800	444.960	35.597
	<b>Total EMUM</b>	<b>579.681.152</b>	<b>579.681.152</b>	<b>579.681.152</b>	<b>579.681.152</b>	<b>579.681.152</b>	<b>115.936.231</b>	<b>9.274.898</b>
	<b>Hors EMUM</b>							
	BS	292.283	292.283	292.283	292.283	292.283	146.142	11.691
	CA	2.700.354	2.700.354	2.700.354	2.700.354	2.700.354	540.071	43.206
	CH	28.803	28.803	28.803	28.803	28.803	5.760	461
	GB	410.852.787	410.852.787	410.852.787	410.852.787	410.852.787	82.170.557	6.573.644
	US	4.641.766	4.641.766	4.641.766	4.641.766	4.641.766	928.353	74.268
	JP	1.093.228	1.093.228	1.093.228	1.093.228	1.093.228	218.646	17.492
	Autres	852.567	852.567	852.567	852.567	852.567	173.471	13.878
	<b>Total hors EMUM</b>	<b>420.461.788</b>	<b>420.461.788</b>	<b>420.461.788</b>	<b>420.461.788</b>	<b>420.461.788</b>	<b>84.183.000</b>	<b>6.734.640</b>
	<b>Total établissement</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>200.119.231</b>	<b>16.009.538</b>
	<b>Total établissement</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>1.000.142.940</b>	<b>200.119.231</b>	<b>16.009.538</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	Sociétés	195.893.781	195.893.781	195.893.781	195.893.781	195.893.781	24.642.845	1.971.428
	Privés	13.465.192	13.465.192	13.465.192	13.465.192	13.465.192	6.396.738	511.739
	<b>Total clientèle</b>	<b>209.358.973</b>	<b>209.358.973</b>	<b>209.358.973</b>	<b>209.358.973</b>	<b>209.358.973</b>	<b>31.039.583</b>	<b>2.483.167</b>
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</b>	Titres pondération 20%	52.743.955	52.743.955	52.743.955	52.743.955	52.743.955	10.548.791	843.903
	Titres pondération 50%	34.743.206	34.743.206	34.743.206	34.743.206	34.743.206	17.371.603	1.389.728
	Titres pondération 100%	7.416.333	7.416.333	7.416.333	7.416.333	7.416.333	7.416.333	593.307
	<b>Total obligations</b>	<b>94.903.494</b>	<b>94.903.494</b>	<b>94.903.494</b>	<b>94.903.494</b>	<b>94.903.494</b>	<b>35.336.727</b>	<b>2.826.938</b>
<b>Autres - actifs corporels</b>		176.958	176.958	176.958	176.958	176.958	14.157	
<b>Autres - autres actifs</b>		72.614	72.614	72.614	72.614	72.614	72.614	5.809
<b>Autres - comptes de régularisation</b>		1.305.216	1.305.216	1.305.216	1.305.216	1.305.216	1.305.216	104.417
<b>Autres - risque de crédit de contrepartie</b>	FX Forwards ("outrights")	23.945.338	23.945.338	23.945.338	23.945.338	23.945.338	478.907	38.313
	Interest rate swaps	0	0	0	0	0	0	0
	Option OTC	1.232.156	1.232.156	1.232.156	1.232.156	1.232.156	24.643	1.971
	Métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0
	Cap/Floor	0	0	0	0	0	0	0
	CFDS	0	0	0	0	0	0	0
	Futures	2.209.782	2.209.782	2.209.782	2.209.782	2.209.782	44.195	3.536
	<b>Total risque de contrepartie</b>	<b>27.387.276</b>	<b>27.387.276</b>	<b>27.387.276</b>	<b>27.387.276</b>	<b>27.387.276</b>	<b>547.745</b>	<b>43.820</b>
<b>Total Autres</b>		<b>28.942.064</b>	<b>28.942.064</b>	<b>28.942.064</b>	<b>28.942.064</b>	<b>28.942.064</b>	<b>2.102.533</b>	<b>168.203</b>
<b>Charge pour risque de crédit - Grand total</b>		<b>1.457.823.879</b>	<b>1.457.823.879</b>	<b>1.457.823.879</b>	<b>1.457.823.879</b>	<b>1.457.823.879</b>	<b>268.598.074</b>	<b>21.487.846</b>

## 7.2. Système de notation

La Banque utilise les notations externes telles que fournies par les agences de S&P, Moody's.

Les notations externes sont appliquées aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, ainsi qu'aux créances sur les établissements de crédit hors Union Européenne (exception faite des créances des Etats-Unis d'Amérique et du Japon).

## 7.3. Information relative aux dépréciations de l'exposition au risque de crédit

Si des expositions en EUR de durée résiduelle égale ou inférieure à 3 mois existent, elles sont toujours pondérées un cran sous la pondération applicable à l'administration centrale du pays où est basé l'établissement. Pour que cette règle ait une influence, il faudrait donc qu'il s'agisse d'une exposition en EUR dans un pays hors UE avec un rating égal à inférieur à '2' sur la grille de la CSSF.

## 8. Evaluation, réduction et couverture du risque de crédit

### 8.1. Le risque de crédit

#### 8.1.1. Introduction

Le risque de crédit est le risque de perte sur une créance auquel la Banque est exposée en cas de défaillance ou détérioration de la contrepartie. Le risque de crédit s'applique donc sur les prêts et les titres, mais aussi sur les garanties, engagements, dépôts interbancaires, contrats de swaps, futures et options. Il es fonction de trois paramètres: le montant de la créance, la probabilité de défaut et le montant de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

L'adéquation du capital pour le risqué de credit a été évaluée conformément à la circulaire de la CSSF 06/273, partie XIX. La Banque utilise l'approche standard pour déterminer le risque de crédit.

Chaque exposition est classée selon un échelon de qualité de crédit tel que détaillé dans la Partie VIII de la circulaire de la CSSF 06/273. L'application d'une pondération est liée à l'échelon de qualité de crédit correspondant à l'exposition.

#### 8.1.2. Exposition

Le risque de credit est régulièrement évalué et suivi par la Banque.

L'exposition de la Banque à un risque géographique peut être considérée comme limitée, l'activité de la Banque se faisant essentiellement avec les pays de l'OCDE.

## 8.2. Techniques de réduction du risque de crédit

La Banque a mis en place un système de suivi des risques de crédit et de contrepartie adéquate.

Le montant total des engagements est garanti entièrement, soit par des titres déposés auprès de la Banque, soit par des dépôts à terme enregistrés dans les comptes de la Banque. Au 31 décembre 2009, la valeur de ces garanties est supérieure aux engagements couverts.

La principale fonction d'alarme est la valeur réelle des garanties. Le montant des encours est comparé aux lignes approuvées. Le système informatique renseigne de façon journalière tout dépassement sur un rapport destiné à la Direction qui prendra les mesures de régularisation.

Les intérêts sur créances à problèmes sont traités et comptabilisés conformément aux instructions telles que reprises dans les "Définitions et commentaires préliminaires" du Recueil des instructions aux banques établi par la CSSF.

Le département qui s'occupe des irréguliers, appelé "Secrétariat crédits", contrôle mensuellement que le client dispose d'un montant de garantie suffisant pour couvrir sa position. Il s'agit donc de vérifier que le montant total des avoirs en garantie, pondérés par le système, couvre à hauteur de 100% (ou plus de 100% pour les crédits lombards par exemple) la position ouverte du client.

Les principaux taux de pondérations utilisés sont les suivants:

Nature de la garantie	Taux de pondération exigé
Liquidités	90%-100%
Dépôt fiduciaires	80%-100%
Actions Blue Chips	50%
Obligations d'Etat	80% minimum rating A
Autres obligations	65% minimum rating A
OPCVM	50%-75%

Au 31 décembre 2009, aucune créance douteuse n'a été identifiée. En cas d'irrégularité constatée, i.e. position en passe d'être non couverte, une relance écrite impérative est adressée au chargé de compte et responsable du Private Banking. De plus, cette relance est portée en main propre au chargé de clientèle à qui l'on rappelle que le montant de la garantie est inférieur à l'engagement et qu'il devra s'assurer auprès de son client qu'une rentrée de fonds doit être effectuée.

Dans le cas des crédits lombards, le suivi peut être réalisé à une fréquence supérieure à un mois lorsque les marchés font l'objet de fluctuations importantes. Dans ce cas, tous les jours, si nécessaire, les actifs servant de garantie sont évalués au dernier cours connu.

On entend par “crédits garantis” les opérations couvertes par une caution bancaire et/ou un nantissement sur titres de premier ordre (en fixant les écarts de garantie).

Au-delà des limites fixées ci-dessus, les opérations doivent être autorisées par le Comité de Conseil et le Conseil d'Administration;

- les limites de contrepartie sont revues et suivies régulièrement;
- l'activité crédit est suivie et contrôlée par la Direction;
- toute opération de crédit doit recueillir l'approbation préalable du Directeur et du Sous-directeur.

La Banque respecte les limites relatives à la surveillance et au contrôle des grands risques, telles que définies par la CSSF dans sa circulaire 06/273 telle que modifiée.

Les dossiers de crédit comportent les documents requis par la procédure interne rédigée par la Banque.

## 9. Information relative au risque de marché

Cherchant à réduire ses activités de marché et ne disposant pas de portefeuille de trading, la Banque n'est que très peu exposée au risque de marché.

Risque	Méthode	Description	Charge de capital
Risque de marché	La Banque n'a pas de portefeuille de trading		–

## 10. Information relative aux autres risques de la Banque

La Banque a déterminé les sous risques bancaires suivants:

- Risque de règlement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de rentabilité

### 10.1. Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque de voir une contrepartie ne pas exécuter les obligations qui lui avaient été fixées dans un contrat. Ce risque s'applique également à des transactions autres que les prêts pour lesquels des mouvements de trésorerie ne sont opérés qu'à l'échéance. Tel est le cas des futures, FRA, options, opérations de change, ou des swaps.

Concernant le risque lié aux opérations interbancaires, le Conseil d'Administration fixe les lignes de crédit maximum

par contrepartie. Ces limites sont fixées et revues chaque année en fonction de la qualité des contreparties. Ces limites sont ensuite introduites dans le système bancaire de la Banque et un listing des positions par contreparties est produit quotidiennement pour contrôle. D'autre part, le service Inspectorat de la Maison-mère ainsi que l'auditeur interne de la Banque effectuent des contrôles réguliers sur le respect de ces limites par contrepartie.

Concernant le risque de règlement sur les opérations sur titres, la Banque travaille également avec des contreparties définies et un suivi régulier des positions titres est fait via le processus de réconciliation.

Toutes les opérations de change et options sur devise sont conclues avec la Maison-mère. Des listings de contrôle de positions sont produits également chaque jour.

Le risque de règlement/livraison peut être considéré comme faible et contrôlé de manière appropriée par la Banque.

### 10.2. Risque de change

Le risque de change est le risque qu'une perte résulte d'un mouvement défavorable des cours de change affectant la Banque en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses dettes et ses engagements hors bilan libellés en devises.

Les opérations de change au comptant et à terme sont effectuées par une personne désignée par la Direction. Au 31 décembre 2009, la Banque n'a contracté ni d'outright significatif, ni d'opérations de change à terme de couverture de poste d'intérêts futurs.

Les contrats de change à terme liés (swaps) représentent des opérations d'achat (de vente) de devises au comptant liées à une opération de vente (d'achat) à terme contractée simultanément. L'achat et la vente forment une unité économique.

La position de la Banque est suivie en temps réel par la salle des marchés. Chaque jour, un listing reprenant les positions par devise est contrôlé par la Direction.

Il est à noter que, la politique de la Banque est de ne pas prendre de positions de change pour son propre compte. Pour couvrir les opérations initiées par la clientèle, la Banque intervient sur le marché des changes par le biais de la Maison-mère.

En conséquence, le risque de change peut être considéré comme faible et contrôlé par la Banque.

### 10.3. Risque de taux d'intérêt

Il y a un risque de taux d'intérêt en cas de décalage dans le temps entre le financement des actifs et des passifs. Les taux d'intérêt peuvent diminuer la rentabilité de la Banque dans la mesure où les marchés enregistrent des variations de taux d'intérêt contraires à celles souhaitées par la Banque.

Les taux d'intérêt influent sur la rentabilité de la Banque dans la mesure où les marchés enregistrent des variations de taux d'intérêt, le placement des fonds propres et des soldes non rémunérés des comptes courants génèrent moins d'intérêts.

La politique de la Banque n'est pas de pratiquer de transformations d'échéance.

Le système informatique de la Banque ne permet pas de contrôler la marge d'intérêt de manière permanente. L'analyse de cette marge n'est donc pas détaillée. Toutefois il n'a pas été constaté de variation inhabituelle ou significative dans l'évolution de cette marge.

Aucune position en terme d'intérêts n'est prise par la banque pour son propre compte.

Compte tenu des éléments précédent, le risque de taux d'intérêt peut être considéré comme faible et contrôlé de façon adéquat.

#### 10.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité peut être défini comme le risque qu'une Banque ne puisse faire face aux obligations qui lui sont échues parce que sa capacité de financement ne le lui permet pas.

La Banque respecte le ratio de liquidité représenté par le rapport des actifs liquides sur le passif exigible qui doit être au minimum de 30%.

De plus, les facteurs suivants réduisent le risque de liquidité de la Banque:

- possibilités de refinancement auprès du Groupe Cornèr Banca;
- actifs liquides réalisables facilement (largement concentrés sur le court terme).

D'autre part, la Banque ne pratique pas de transformation d'échéance. Les ressources et les emplois sont en principe adossés de sorte que la Banque n'assume pas de risque de transformation.

#### 10.5. Risque de rentabilité

Les informations internes spécifiques concernant les performances de la Banque sont communiquées régulièrement à la Direction et au Conseil d'Administration. La Banque établit un budget et analyse systématiquement les variations importantes pendant l'année.

Ce suivi budgétaire est établi par type d'activités et de dépenses. Les rapports internes suivants sont émis régulièrement et suivis par la Direction:

- suivi du compte d'exploitation;
- mesure des écarts par rapport aux prévisions budgétaires;
- état des investissements.

Ces rapports internes ont pour but d'assurer la maîtrise des charges et des coûts externes d'une part et la maîtrise de la rentabilité par type d'activités d'autre part.

### 11. Information relative au risque opérationnel

L'activité de la Banque est centrée sur une activité Banque Privée, maîtrisée par son personnel et contrôlée par la Direction. D'autre part, la très faible rotation du personnel renforce la bonne maîtrise des opérations, des contrôles et du système.

Chaque jour, une liste des opérations extournées est remise par le service comptabilité à tous les services intéressés de la Banque. Ces services doivent donner l'explication écrite des extournées enregistrées au Responsable de la Compatibilité. En outre, il est discuté lors des Conseils d'Administration des erreurs commises ayant eu un impact sur le résultat.

De plus, l'utilisation de produits financiers sophistiqués, préalablement étudiée et approuvée par la Direction, est limitée.

## Cornèr Banque (Luxembourg) SA

L'information concernant la charge de capital pour le risque opérationnel est déterminée selon l'approche par indicateur de

base. Pour l'année 2009, le montant de la charge s'élève à CHF 2.184.087,25 Elle est calculé comme suit:

### Pertes et profits - données pour les 3 dernières années - Base LuxGAAP

	2006	2007	2008
Intérêts et produits assimilés	45.231.421	72.190.180	67.799.470
Intérêts et charges assimilées	(40.181.699)	(64.217.917)	(57.634)
Revenus de valeurs mobilières à revenu variable	0	0	0
Commissions perçues	9.325.659	9.100.242	7.862.537
Commissions versées	(2.087.916)	(3.051.427)	(3.287.681)
Résultat provenant d'opérations financières	713.237	528.802	408.200
Autres produits d'exploitation	18.572	188.816	774.852
GROSS INCOME	13.019.273	14.738.696	15.923.776

### Pharge de capital pour risque opérationnel (Approche de Base)

(1)	(2)	(3)
Gross income (moyenne des 3 dernières années seulement si positives)	Alpha	Charge de capital pour le risque opérationnel (1)*(2)
14.560.582	15%	2.184.087